

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 octobre 2020

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 29/09/2020

L'an deux mille vingt et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 6

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Votants: 6

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Bénédicte POLET

Secrétaire de séance: Didier SACCO

Objet: Décision modificative n°3 du Budget principal M14 - DE_2020_55

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes, sur le Budget M14 2020 :

Désignation des comptes	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Section investissement		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
21318 op.98 Aménagement ancienne crèche	+ 15 000.00 €	
2128 op.111 Mur de soutènement rue Garenne	- 15 000.00 €	

Le Conseil Municipal Oui l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget M14 2020 comme détaillé ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés

conformément aux

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 13/10/2020

011-211100102-20201009-DE_2020_55-DE

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___